

Appel de Candidatures de la SAFER Ile-de-France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Ile-de-France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

1° Commune : MONTCEAUX-LES-MEAUX (77) - 1 ha 49 a 00 ca

Parcelles cadastrées : - Du chemin creux: A-136 - Le carre: A-138

Commune : SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMENTAUX (77) - 51 a 17 ca

Parcelles cadastrées : - La voyette: A-432 - Sous les ambroises: E-605

Superficie totale de cet ensemble foncier : 2ha 00a 17ca (Exploitation maraîchère constituée de Bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation)

Ce bien figure en zone A du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-Les-Deux-Juments et au Règlement national d'urbanisme de la commune de Montceaux-Lès-Meaux.

2° Commune : VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (77) - 8 a 00 ca

Parcelles cadastrées : La tournelle: B-72-73. (Petite construction à usage non agricole). Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

3° Commune : BEAUTHEIL (77) - 62 a 72 ca

Parcelle cadastrée : - Le caillat: ZA-11. (Petite construction à usage non agricole). Ce bien figure en zone A du Plan Local d'Urbanisme.

4° Commune : TIGEAUX (77) - 19 a 07 ca

Parcelle cadastrée : Tigaux: B-718. Ce bien figure en zone non constructible de la carte communale.

5° Commune : COUILLY-PONT-AUX-DAMES (77) - 12 a 80 ca

Parcelles cadastrées : Le clos: A-546-547. Pas de document d'urbanisme dans la commune.

6° Commune : CONDE-SAINTE-LIBIAIRE (77) - 17 a 80 ca

Parcelles cadastrées : Les claires fontaines: A-337-338-339 ; AD-163 ; AE-109-110

Commune : COUILLY-PONT-AUX-DAMES (77) - 92 a 96 ca

Parcelles cadastrées : Les claires fontaines: A-55-58-67-75-76-78-79-86-579-615-655-665-666-669-673-674-679-680-695-696-1732

Commune : QUINCY-VOISINS (77) - 18 a 61 ca

Parcelles cadastrées : Les aulnois: BE-163 - Les gregnons: AW-197-499

Superficie totale de cet ensemble foncier : 1ha 29a 37ca. Parcelles boisées sur l'ensemble des communes.

Ce bien figure au Règlement National d'Urbanisme.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 21/11/2017**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Ile-de-France 19 rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.